

Pour une meilleure valorisation des déchets plastiques

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Dans la hiérarchie du traitement des déchets, l'ordre suivant est communément admis : 1. Réduction, 2. Réutilisation, 3. Recyclage matière, 4. Incinération avec valorisation énergétique, 5. Elimination.

Selon l'OFEV, la Suisse a atteint en 2020 un taux de recyclage total de 53%, dont 82% pour les bouteilles PET, 97% pour les emballages en aluminium et 99% pour le verre. C'est en grande partie à la population que l'on doit ce bon résultat. Toutefois, le taux de recyclage des plastiques hors bouteilles PET n'est que de 9% et il doit être significativement amélioré.

En effet, le recyclage des substances valorisables préserve les ressources, économise de l'énergie, réduit les émissions de CO2 et crée des matières premières secondaires.

L'augmentation du taux de recyclage proviendra notamment d'une meilleure recyclabilité des emballages lors de leur conception et de l'introduction dans toute la Suisse d'un système de collecte et de recyclage des emballages en plastique et des briques à boissons.

Le 15 mars 2024, les Chambres fédérales ont adopté l'initiative 20.433 « Développer l'économie circulaire en Suisse » et lors de sa séance du 13 novembre 2024, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre les modifications législatives liées à cette initiative. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur, pour la plupart, au 1er janvier 2025. Les bases essentielles de l'économie circulaire et de la préservation des ressources sont désormais inscrites dans la loi. L'une de ces bases concerne la primauté du recyclage sur l'incinération des déchets.

Des collectes de déchets plastiques sont déjà proposées localement. Par exemple, la ville d'Yverdon-les-Bains a mis en place au 1^{er} janvier 2025 LEO qui invite la population yverdonnoise à s'engager, si elle le souhaite, dans une gestion plus responsable de ses déchets plastiques ménagers.

Afin de mettre en place une économie circulaire des emballages en plastique et des briques à boissons au niveau national, de nombreux producteurs et acteurs de la chaîne de valeur ont fondé la nouvelle association RecyPac dont le but est d'organiser une collecte et une valorisation uniforme et coordonnée à l'échelle de la Suisse.

RecyPac fonctionne selon le principe du service public, sans aucune intention de profit et a été approuvé par la COMCO. Le sac de collecte RecyPac est vendu dans toute la Suisse à un prix uniforme d'environ 1.50 CHF / 35l et les communes participantes reçoivent un dédommagement de 15 CHF / t collectée. Les déchets plastiques et de briques à boissons collectés en Suisse sont transformés en matières secondaires de haute qualité pour être réutilisés sur le marché suisse.

Alors qu'aujourd'hui, à l'exception des bouteilles PET qui sont recyclées, les déchets plastiques ménagers collectés par la Commune de Blonay – St-Légier sont incinérés, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Comment envisage-t-elle de permettre à la population de Blonay – St-Légier qui le souhaite, de s'engager dans une gestion de ses déchets plastiques ménagers qui soit environnementalement et économiquement plus performante ?
- Comment va-t-elle participer au renforcement de l'économie circulaire conformément à la politique nationale, en particulier pour le recyclage des déchets plastiques ?
- Comment compte-t-elle tirer parti du lancement du projet RecyPac ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses constructives et documentées.

Pascal Gréverath, Conseiller communal

Conseillères et conseillers soutenant l'interpellation

Michel Wicksy

de Jeffrey Kaeppelin

Christine Zeraani

Christoph Stoeri

Krebs Tanguy

P. Veht

Joey Fares

Lausant Volper

Prélatz Alexandre

Morand Charles

RE: Info pour les communes intéressées

1 message

Lionel Gremion <lionel.gremion@recypac.ch>

21 février 2025 à 14:57

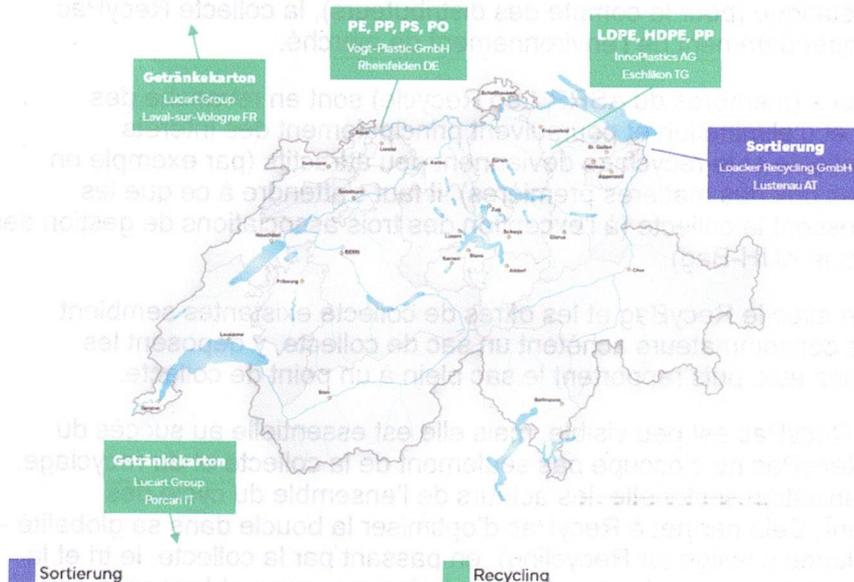
À : "pascal.greverath@gmail.com" <pascal.greverath@gmail.com>

Bonjour Monsieur Greverath,

Nous vous remercions pour votre demande.

Ci-dessous, les réponses à vos questions :

- vos filières de recyclage,



- Ce qui est mentionné ici sont nos contrats fixes. Nous sommes en discussion avec tous les acteurs possibles. Nous avons un grand intérêt à pouvoir trier le matériel en Suisse.

- le taux de recyclage matière et de valorisation énergétique,
 - Actuellement environ 55%, amélioration à venir avec Design for Recycling

- un écobilan comparatif entre valorisation énergétique et recyclage des plastiques,
 - Différentes études menées en Suisse démontrent les avantages environnementaux du recyclage du plastique et des briques à boisson par rapport à l'incinération. Selon une étude récente de l'EPFZ, 1kg de plastique génère 4,9kg de CO₂eq sur l'ensemble de son cycle de vie. Grâce au recyclage et à l'économie de matériaux neufs qui en découle, le facteur

d'émission peut être réduit à 1,5kg CO₂eq. Le recyclage des briques à boisson permet d'économiser 40% d'impact environnemental par rapport à l'incinération.

- les communes qui font appel à vos services ou des services similaires,
 - Notre collecte a commencé dans la ville de Berne et dans différentes communes du canton de Zürich. De nouvelles communes rejoignent régulièrement l'initiative. Notre objectif reste de proposer une collecte uniforme à l'échelle de la Suisse. La prochaine réglementation devrait faciliter cela en assouplissant le monopole au niveau communal pour la gestion des déchets. En effet, l'Office fédéral de l'environnement a annoncé une consultation publique sur une proposition de système national pour la collecte des emballages plastiques (mise en oeuvre de la Motion Dobler). L'obligation de reprise évoquée par l'OFEV repose sur le même concept que les collectes séparées établies et éprouvées (p. ex. les bouteilles en PET pour boissons, les appareils électriques). Contrairement aux autres systèmes de collecte, l'organisation sectorielle RecyPac inclut également les metteurs en marché (marques). Nous sommes donc convaincus que RecyPac est bien positionné pour mettre en oeuvre la future obligation de reprise.
- vos concurrents éventuels,
 - Nous amenons, en tant qu'organisation de branche au niveau national, une autre approche et une solution pour une économie circulaire des emballages plastiques et des briques à boisson.
 - L'OFEV a annoncé que les distributeurs d'emballages en plastique devront désormais les reprendre et les recycler. Les distributeurs peuvent confier cette obligation à des tiers. RecyPac a été créée à cette fin. RecyPac jouera ainsi à l'avenir le même rôle que l'association PRS PET-Recycling Schweiz pour les bouteilles à boissons en PET ou que Swico et Sens pour les appareils électriques et électroniques. Étant donné que RecyPac remplira une obligation étatique (pour le compte des distributeurs), la collecte RecyPac continuera d'exister indépendamment de l'environnement de marché.

Les autres organisations (membres du ASRP, Leo Recycle) sont en revanche des systèmes de collecte et d'élimination et poursuivent principalement des intérêts économiques. Si la collecte et le recyclage deviennent peu attractifs (par exemple en raison de la baisse des prix des matières premières), il faut s'attendre à ce que les entreprises privées cessent la collecte (à l'exception des trois associations de gestion des déchets qui proposent le KUH-Bag).

- De l'extérieur, la collecte avec le RecyBag et les offres de collecte existantes semblent presque identiques. Les consommateurs achètent un sac de collecte, y déposent les matières valorisables chez eux, puis rapportent le sac plein à un point de collecte.

La valeur ajoutée de RecyPac est peu visible, mais elle est essentielle au succès du recyclage. En effet, RecyPac ne s'occupe pas seulement de la collecte et du recyclage. Au sein de notre organisation sectorielle, les acteurs de l'ensemble du cycle des emballages collaborent. Cela permet à RecyPac d'optimiser la boucle dans sa globalité – du design des emballages (Design for Recycling), en passant par la collecte, le tri et la valorisation, jusqu'à la réintégration du recyclat. C'est ainsi que nous obtenons le plus grand bénéfice environnemental.

Nous nous tenons à disposition si vous avez des questions.

Lionel Gremion

